

Dates	Prix	Durée	Lieu
<ul style="list-style-type: none"> • 18 au 20 mai 2026 • 6 au 8 juillet 2026 • 24 au 26 août 2026 • 14 au 126 septembre 2026 • 13 au 15 octobre 2026 • 2 au 4 novembre 2026 • 1 au 3 décembre 2026 	1250 € HT / personne	2 jours (14 heures)	1) En visio - Du 24/03/2026 à 13h30 au 26/03/2026 à 12h30 - Du 18/05/2026 à 13h30 au 20/05/2026 à 17h00 - Du 06/07/2026 à 13h30 au 08/07/2026 à 17h00 - Du 24/08/2026 à 13h30 au 26/08/2026 à 17h00 - Du 14/09/2026 à 13h30 au 16/09/2026 à 17h00 - Du 02/11/2026 à 13h30 au 04/11/2026 à 17h00
	Type	Inscription	
	A distance, Inter, Intra	formation@irepa-laser.com	2) À Lyon - Du 13/10/2026 à 13h30 au 15/10/2026 à 12h30
			3) À Strasbourg - Du 01/12/2026 à 13h30 au 03/12/2026 à 12h30

Formation destinée aux entreprises qui mettent en œuvre un laser de classe 3R, 3B ou 4, et qui ont besoin d'avoir un Référent en Sécurité Laser pour répondre aux exigences du code du travail. Cette formation permet d'analyser des situations à risques et de prendre les dispositions pour assurer la sécurité des personnels. Cette formation donne les outils pour inscrire le risque laser dans le DUER, non documenté par les valeurs d'exposition.

■ Personnes concernées et pré-requis

Personnes concernées

- Référents sécurité laser
- Animateurs HSE
- Ingénieurs maintenance
- Chefs d'atelier
- Éclairagistes
- Membres CHSCT
- Médecins

Prérequis

- Aucun

■ Programme

- 1) Particularités des rayonnements laser
 - Caractéristiques de la lumière laser
 - Principe de fonctionnement
 - Lasers visibles, infrarouges ou ultraviolets
 - Spécificités des lasers continus et impulsionnels
- 2) Évaluation des risques
 - Effets physiologiques : impact sur les yeux et la peau
 - Effets thermiques et photochimiques
 - Analyse des situations à risques
 - Autres risques : électriques, chimiques, incendie...
- 3) Réglementation
 - Directive européenne 2006/25/CE
 - Code du travail français
 - Norme NF EN 60825-1
 - Définition VLE, DNDO, LEA
 - Classification des lasers
- 4) Mesures de prévention
 - Aménagement des locaux (industriel, spectacle, médical...)
 - Gestion des flux de personnes
 - Signalétique
 - Protection des yeux et de la peau
- 5) Validation des acquis
 - Test des connaissances et compétences acquises

■ Objectifs

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Identifier les risques spécifiques propres à chaque application
- Évaluer les risques d'une installation
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail
- Utiliser les moyens de prévention et de protection adaptés
- Animer une séance de sensibilisation sécurité
- Classes accessibles : 1 · 1C · 1M · 2 · 2M · 3R · 3B · 4

■ Validation

Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de formation de Référent Sécurité Laser.
La personne formée est apte à manipuler toutes les classes d'appareils laser.

■ Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET